

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/05/2023
066-246600415-20230510-AR_2023_79-AR



MARCHE N° 23.015

PROCEDURE ADAPTEE

**ACQUISITION DE SELFS
POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES**

**ACTE D'ENGAGEMENT
NEGOCIATION**

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT
Siège social et adresse postale - 1 rue Michel Blanc - BP 5 - 66130 ILLE SUR TET
TEL : 04.68.57.86.85 - FAX : 04.68.92.80.70 - E-MAIL : accueil@roussillon-conflent.fr

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/05/2023 066-246600415-20230510-AR_2023_79-AR

Le présent marché est conclu entre :

- **D'une part :**

La Communauté de Communes Roussillon Conflent,

Domiciliée 1 rue Michel Blanc, BP 5, 66130 Ille/Têt,
Représentée par son Président, Monsieur William BURGHOFFER,
Par délégation du Conseil Communautaire (délibération en date du 16 juillet 2020),
Ci-après dénommée « le pouvoir adjudicateur » ou « la collectivité »,

- **Et d'autre part, (2)**

1^{er} cas

Prestataire unique

Je soussigné,

Prestataire unique	
Nom et prénom :	MR MASDOU Mervé
<input checked="" type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	SAS Grand Verciel du Roumill
Domicilié à :	4 Domaine du Champ des Clottes 66170 Viefville
Mail	sasvfr@orange.fr
Tél.	06 78 72 21 57
Numéro SIRET	877 521 732 000 17
Code APE	4322 B
<input checked="" type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	7500 €
Ayant son siège à :	Viefville.
Mail	sasvfr@orange.fr
Tél.	06 78 72 21 57
Numéro SIRET	877 521 732 000 17
Code APE	4322 B

après avoir :

- pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de consultation et des documents qui y sont mentionnés ;

- produit conformément à l'article R 2143-3 du Code de la Commande Publique :
 - 1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
 - 2° Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

je m'engage sans réserve à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.
L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2^{ème} cas

Groupement solidaire de prestataires

OU

Groupement conjoint de prestataires avec mandataire solidaire

Nous soussignés,

Mandataire	
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié	à :
Mail	
Tél.	
Numéro SIRET	
Code APE	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Mail	
Tél.	
Numéro SIRET	
Code APE	

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/05/2023 066-246600415-20230510-AR_2023_79-AR

Cotraitant 1

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou
sous le nom de :

Domicilié à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

Cotraitant 2

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou
sous le nom de :

Domicilié à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

après avoir :

- pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de consultation et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit conformément à l'article R 2143-3 du Code de la Commande Publique :
 - 1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;

Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à l'exécution matérielle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

nous engageons sans réserve, en tant que **cotraitants groupés solidaires**, représentés par :
....., le mandataire du groupement solidaire, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

OU

nous engageons sans réserve, en tant que **cotraitants groupés conjoints avec mandataire solidaire**, représentés par :....., le mandataire du groupement conjoint avec mandataire solidaire, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION ET DECOMPOSITION DES LOTS

Les stipulations du présent marché concernent l'acquisition de selfs pour les restaurants scolaires.

Il se compose d'un lot unique.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS A ASSURER

Suivant Bordereau des Prix Unitaires (BPU) annexé.

ARTICLE 4 - PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée avec possibilité de négociation en application des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4, R2131-12 2° (+ 90 000 € HT), R2152-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

ARTICLE 5 - NATURE DU MARCHE

Il s'agit d'un marché de fournitures à prix unitaires suivant Bordereau des Prix Unitaires (BPU) annexé.

ARTICLE 6 – PRIX ET MONTANT DU MARCHE

Les fournitures seront rémunérées par application aux quantités réellement livrées et installées des prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

ARTICLE 7 – PAIEMENT

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe :

1^{er} cas

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle de légalité Prestataire unique Date de dépôt : 05/2023 066-246600415-20230510-AR_2023_79-AR

Prestataire unique	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	<i>Caisse d'épargne</i>
à :	<i>M. M. B. B.</i>
au nom de :	<i>Grand Jardin du Parc</i>
sous le numéro :	<i>FR 7608008326565</i> clé RIB : <i>40</i>
code banque :	<i>13485</i> code guichet : <i>0800</i>

2^{ème} cas

Groupement solidaire de prestataires

OU

Groupement conjoint de prestataires avec mandataire solidaire

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Mandataire ou compte unique	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 8 – DELAI DE LIVRAISON, D'INSTALLATION ET DE MISE EN SERVICE

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/05/2023 066-246600415-20230510-AR 2023_79-AR

financement de l'Etat dans le cadre du dispositif France Relance.
A ce titre, les factures doivent être transmises au plus tard le vendredi 29 septembre 2023 au financeur.

1°) Livraison, installation, mise en service et travaux de raccordements :

Les fournitures devront être livrées, installées, mises en service et les travaux de raccordement réalisés, obligatoirement dans les délais fixés ci-dessous, à défaut, les pénalités prévues au CCAP s'appliqueront systématiquement.

- Restaurant scolaire de Millas : 5 jours – **du lundi 24 au vendredi 28 juillet 2023.**
- Restaurant scolaire d'Ille sur Têt : 5 jours – **du lundi 31 juillet au vendredi 04 août 2023.**
- Restaurant scolaire de Néfiach : 5 jours – **du lundi 07 au vendredi 11 août 2023.**

2°) Formation des agents :

- Restaurants scolaires de Millas, Ille sur Têt et Néfiach : **Jeudi 31 août et vendredi 1^{er} septembre 2023**

3°) Visite du bureau de contrôle en vue de la délivrance de l'attestation de conformité des travaux électriques réalisés :

- Restaurants scolaires de Millas, Ille sur Têt et Néfiach : **Entre le lundi 04 et le vendredi 08 septembre 2023 (La collectivité prendra en charge cette mission).**

Le vendredi 08 septembre 2023 au plus tard, les 3 points ci-dessus devront être terminés, complets et les factures envoyées à la collectivité. Passé cette date, les pénalités prévues à l'article 2.6 du CCAP s'appliqueront.

PS : Les livraisons sont effectuées franco de port et d'emballage. Les délais indiqués ci-dessus incluent les délais d'approvisionnement du fournisseur auprès du fabricant ou de son grossiste.

ARTICLE 9 – AVANCE FORFAITAIRE

Conformément à l'article 3.2 du CCAP, le prestataire

- refuse de percevoir l'avance forfaitaire
- ne refuse pas de percevoir l'avance forfaitaire

ARTICLE 10 – DECLARATIONS

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber (et/ou que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas – et/ou que les personnes physiques ou morales pour lesquelles j'interviens ne tombent pas) sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique. J'affirme, sous peine de résiliation du marché, que dans le cas où je ferais appel, pour l'exécution des prestations, à des salariés de nationalité étrangère, ceux-ci seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

J'affirme que je ne suis pas titulaire de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles j'interviens n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à L.8221-5, L.5221-8, L.8251-1, L.8231-1 et L.8241-1 à L.8241-2 du Code du Travail.

à Nefiach le 29 Avril 2023
Nom, prénom, qualité et signature de la personne habilitée à signer les marchés
Tampon de l'entreprise

Mr MASBOU Henri
SAS GRAND FROID DU ROUSSILLON
4 Domaine du Champ des Clottes
66170 NEFIACH
Tél. 06 09 11 86 47
SIRET : 877 521 732 00917

ARTICLE 11 – ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, les autres pièces constitutives du contrat sont les suivantes :

- CCAP
- BPU

A Ille sur Têt, le **- 9 MAI 2023**
Le Président, William BURGHOFFER

Par délégation du Président,
Le 1^{er} vice Président *Joerges GARSAN*

Joerges GARSAN